

**Communauté d'agglomération
La Riviera du Levant**

Conseil communautaire du 26 Juin 2023

DÉLIBÉRATION N°2023-CC-5S-DAF-71

**PORTANT VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPÉRATION
AMO-GEMAPI ET SOLLICITATIONS DE FINANCEMENT**

L'an deux mille vingt trois, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant (CARL), sur convocation publiée et affichée à la date du 20 juin, s'est réuni le 26 juin au Gosier à 18 H 00, sous la présidence de Monsieur Cédric CORNET, Président de la CARL, pour délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

Monsieur Teddy MARY ayant été désigné secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil Communautaire : 41

Votant : 36 (dont 11 pouvoirs)

Conseillers présents : 25

	QUALITÉ	PRÉNOMS	NOMS	PRÉSENT	ABSENT	PROCURATION
1	M.	Cédric	CORNET	1		
2	M.	Bernard	PANCREL	1		
3	M.	Loïc	TONTON		1	Liliane MONTOUT
4	Mme.	Nicole	SINIVASSIN	1		
5	Mme	Liliane	MONTOUT	1		
6	M.	Jean-Luc	PERIAN		1	Bernard PANCREL
7	M.	Guy Albert	BACLET	1		
8	Mme	Myriam Lucie	BROSIUS	1		
9	M.	Frans	BAPTISTE	1		
10	M.	Richard	ALBERT	1		
11	Mme	Nanouchka	LOUIS	1		
12	Mme	Mélila	PHOUDIAH	1		
13	Mme	Muguette	DAIJARDIN	1		
14	Mme	Mariane	GRANDISSON	1		
15	Mme	Nadia	CELINI	1		
16	M.	Christian	BAPTISTE	1		
17	M.	Teddy	BARBIN		1	Cédric CORNET
18	M.	Emmery	BEAUPERTHUY	1		
19	M.	Hugues	CHATEAUBON		1	Marianne GRANDISSON
20	M.	Jean-Claude	CHRISTOPHE		1	
21	Mme	Elodie	CLARAC	1		
22	Mme	Lydia	FARO épouse COURIOL	1		Eric LATCHOUMANIN
23	M.	Jules Joël	FRAIR		1	Wenny Youna MOLIA

24	M.	Lucien	GALVANI			
25	M.	Michel Eloi	HOTIN	1		
26	Mme	Valérie	HUGUES		1	Jocelyne VIROLAN
27	Mme	Olivia	JEAN épouse RAMOUTAR-BADAL	1		
28	Mme	Marguerite Ephreme	KANCEL MURAT		1	Sophie PEROUMAL épse. SYLVANISE
29	M.	Jacques	KANCEL		1	
30	Mme	Sylvia	LAPTES	1		
31	M.	Eric	LATCHOUMANIN	1		
32	M.	David Laurent	LUTIN		1	
33	Mme	Mariette	MANDRET épouse PASSAVE		1	Sylvia LAPTES
34	M.	Teddy	MARY	1		
35	Mme	Wenny Youna	MOLIA	1		
36	Mme	Nina Valentine	PAULON	1		
37	Mme	Sophie	PEROUMAL épouse. SYLVANISE	1		
38	M.	Patrice	PIERRE-JUSTIN		1	Christian BAPTISTE
39	M.	Yves	QUIQUEREZ		1	Francois BAPTISTE
40	M.	Patrick	SOLVET		1	
41	Mme	Jocelyne	VIROLAN	1		

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu l'inscription au Plan Pluriannuel des Investissements de la CARL de la compétence GEMAPI, *l'approbation des autorisations et crédits de paiement au Conseil communautaire du 26 avril 2023 ;*

Vu le courrier d'annonce du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires - Fonds vert de la Préfecture de Guadeloupe ;

Considérant que pour être obtenir les financements sollicités, il convient pour l'assemblée délibérante d'approuver le plan de financement afférent au projet, d'autoriser le président à solliciter les financements complémentaires et de s'engager à financer par l'autofinancement la part de subvention qui ne serait pas obtenue au titre des demandes ;

Considérant la demande de financement de la CARL à l'Office de l'eau le 27 juin 2023 ;

Considérant la demande de financement de la CARL au Fonds vert du 27 juin 2023 ;

Considérant l'avis favorable de la commission Cycle de l'eau du 15 juin ;

Entendu le rapport de Monsieur le Président et après en avoir débattu.

La CARL souhaite recruter un assistant à maîtrise d'ouvrage afin d'être accompagné dans la compétence GEMAPI. L'objectif de cet AMO sera de réaliser un diagnostic du territoire, d'élaborer plusieurs scénarios de mise en œuvre et d'accompagner à la réalisation du scénario choisi.

Un premier plan de financement prévisionnel est proposé.

À l'unanimité des voix exprimées,

Par 29 voix pour et 7 abstention

DECIDE

Article 1 : D'approuver comme suit le plan de financement prévisionnel pour la réalisation de l'opération comme suit :

Dépenses prévisionnelles	Montant (HT)	Ressources	Montant (HT)	Taux (%)
AMO GEMAPI	600 000,00 €	<i>Aides sollicitées :</i>		
		Fonds vert	240 000,00 €	40 %
		Office de l'eau	240 000,00 €	40 %
		Autofinancement	120 000,00 €	20 %
Coût total de l'opération HT	600 000,00 €	Total des ressources	600 000,00 €	100 %

Article 2 : D'autoriser le Président a sollicité les cofinancements nécessaires

Article 3 : S'engager à financer sur l'autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des demandes de subvention

Article 4 : D'autoriser le Président à prendre les actes administratifs idoines et à signer au nom, et pour le compte de l'établissement public, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'application de la présente délibération.

Article 5 : De donner mandat au président, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Article 6 : De charger le Président et le comptable public, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré ce jour

Pour extrait conforme

**LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
LA RIVIERA DU LEVANT**



Cédric CORNET

- Transmis à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre ;
- Date prévisionnelle de publication : sous-huitaine après transmission à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre
- Notifié aux maires du Gosier, de Sainte-Anne, de Saint-François et de la Désirade ;
- Notifié au Trésorier de Sainte-Anne ;

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe (6, rue Victor Hugues – 97100 Basse-Terre ; Téléphone : 05 90 81 45 3 ; Télécopie : 05 90 81 96 70 ; Courriel : greffe.ta-basse-terre@juradam.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. Qu'elle soit expresse ou implicite, la décision prise pourra être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.